

1102.CAN.616



ProcellaCOR[®] FX

Herbicide

GROUP

4

HERBICIDE

A selective herbicide for management of freshwater aquatic vegetation.

COMMERCIAL + RESTRICTED
SUSPENSION

**KEEP OUT OF REACH OF
CHILDREN**

**READ THE LABEL AND THIS BOOKLET
BEFORE USING**

ACTIVE INGREDIENT:

Florpyrauxifen.....238.4 g/L (present as benzyl ester)
Contains 1,2-benzisothiazolin-3-one at 0.435 % as a
preservative OR 5-Chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one at
0.025% and 2-Methyl-4-isothiazolin-3-one at 0.008% as
preservatives

REGISTRATION NO. 34732
PEST CONTROL PRODUCTS ACT

SePRO Corporation
11550 N. Meridian Street
Suite 600, Carmel, IN 46032
Tel. 317-580-8282

FPL20251217
2025-11-06
067690-NC-002
180315-FR.EN

Net contents: 16 PDU (533 mL)

PRECAUTIONS

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN

PERSONAL PROTECTIVE EQUIPMENT

Wear a long-sleeved shirt, long pants, chemical-resistant gloves, socks and chemical-resistant footwear during mixing, loading, application, clean-up and repair. Gloves are not required during application within a closed cab.

RESTRICTED ENTRY INTERVALS

Workers can enter the application site immediately after treating.

There are no restrictions for recreational purposes, including swimming and fishing.

SPRAY DRIFT PRECAUTIONS

Apply only when the potential for drift beyond the area to be treated is minimal. Take into consideration wind speed, wind direction, temperature inversions, application equipment, and sprayer settings.

FIRST AID

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

If swallowed: Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

If on skin or clothing: Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

If inhaled: Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

If in eyes: Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

ENVIRONMENTAL PRECAUTIONS

Toxic to aquatic and non-target terrestrial plants. Observe spray drift management recommendations as specified under DIRECTIONS FOR USE.

STORAGE

Store this product away from food or feed.

DISPOSAL

Recyclable containers:

DO NOT reuse this container for any purpose. This is a recyclable container and is to be disposed of at a container collection site. Contact your local distributor/dealer or municipality for the location of the nearest collection site. Before taking the container to the collection site:

1. Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank.
2. Make the empty, rinsed container unsuitable for further use.

If there is no container collection site in your area, dispose of the container in accordance with provincial or territorial requirements.

Returnable containers:

DO NOT reuse this container for any purpose. For disposal, this empty container may be returned to the point of purchase (distributor/dealer).

Disposal of unused, unwanted product:

For information on disposal of unused, unwanted product, contact the registrant or the provincial or territorial regulatory agency. Contact the registrant and the provincial or territorial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

RESTRICTED USE**NOTICE TO USER:**

This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label.

This product contains both Commercial and Restricted class aquatic site uses.

Commercial Class Aquatic Applications: Aquatic pesticide application in water bodies wholly confined to the property of the user where there is no outflow beyond the property limits, such as farm ponds, fish ponds, fire ponds, dugouts, storm water management ponds and non-irrigation ditches.

Restricted Class Aquatic Applications: Aquatic pesticide application in water bodies that are not wholly confined to the property of the user or where there is outflow beyond the property limits, and in all other aquatic sites such as rivers, lakes and irrigation canals.

NATURE OF RESTRICTION:

This product must be used in the manner authorized.

For restricted aquatic applications, this product is only to be used by individuals holding an appropriate pesticide applicator certificate or license recognized by the provincial/territorial

pesticide regulatory authority where the pesticide application is to occur or as authorized by the provincial/territorial regulatory authority.

This registration is granted under the *Pest Control Products Act* and does not exempt the user from any other legislative requirements. Use of this product in or immediately adjacent to water bodies must be appropriately authorized and used in accordance with the *Fisheries Act* and its regulations. Use of this product must also be in accordance with any other applicable federal, provincial and territorial laws and authorizations under those laws. Consult with federal, provincial and territorial regulatory authorities, where the pesticide application is to occur, on any authorizations required prior to use of this product.

GENERAL INFORMATION

ProcellaCOR FX Herbicide is a selective herbicide for management of freshwater aquatic vegetation in still or slow-moving waters of ponds, lakes, reservoirs, streams, rivers, and canals, this includes shoreline and riparian areas in or adjacent to these waterbodies.

Apply ProcellaCOR FX Herbicide directly into water or spray onto emergent foliage of aquatic plants. Depending upon method of application and target plant, ProcellaCOR FX Herbicide is absorbed by aquatic vascular plants through emergent or floating leaves and from water through submersed plant shoots and leaves. In-water treatments are effective in spot and partial treatment designs. Species susceptibility to ProcellaCOR FX Herbicide may vary depending upon time of year, stage of growth, and water movement. For best results, apply to actively growing plants.

USE RECOMMENDATIONS

- Do not apply to salt/brackish water.
- Do not apply ProcellaCOR FX Herbicide directly to, or otherwise permit ProcellaCOR FX Herbicide to come into contact during an application, with desirable broadleaf plants, as serious injury may occur.
- Users must be aware of relevant downstream use of water for irrigation, that may be affected by the treatment and must ensure all label restrictions are followed.
- When monitoring ProcellaCOR FX Herbicide concentrations, analyze water samples using an appropriate analytical method for both the active ingredient and the acid form. Use of HPLC (High-Performance Liquid Chromatography) is recommended. SePRO recommends use of FasTEST.

APPLICATIONS TO WATER USED FOR IRRIGATION

DO NOT irrigate greenhouse vegetables and fruits with treated water.

RESIDENTIAL AND OTHER NON-FOOD IRRIGATION (such as shoreline property use including irrigation of landscape plants and golf courses in domestic and commercial setups).

- **Turf Irrigation:** Turfgrass may be irrigated immediately after treatment. Certain non-grass species used in residential lawns may be injured by irrigation with water containing the herbicide. To avoid injury to potentially sensitive species, follow the instructions for irrigation of landscape vegetation or other forms of non-agricultural vegetation.

- **Greenhouse and Nursery Irrigation:** Due to the diversity of different plant species that may be irrigated in greenhouses or nurseries, do not irrigate greenhouse or nursery plants with treated water if concentrations exceed 2 ppb acid equivalents (a.e.).
- Do not use water for hydroponic irrigation without activated charcoal or similar filtration.
- **For irrigation of landscape vegetation or other forms of non-food irrigation not excluded above, conduct one of the following:**
 - analytically verify that water contains less than 2 ppb a.e. (SePRO recommends use of FastEST);
or
 - if treated area(s) have the potential to dilute with untreated water, follow the precautionary waiting periods described in the tables 1 and 2 below for in-water or foliar application.

Table 1 and 2 show the precautionary waiting periods for landscape vegetation or other forms of non-food irrigation. The percent of area of water body treated assumes treated area(s) have the potential to dilute with untreated water. If the treated area is not projected to dilute rapidly (example: confined cove area), utilize HPLC to confirm below 2 ppb a.e.. Consult SePRO for additional site-specific recommendations.

TABLE 1: Landscape vegetation or other forms of non-food irrigation following in-water application

Percent Area of Waterbody Treated*	Waiting Period (Days) for Irrigation at Specific Target Treatment Rates (Prescription Dose Unit (PDU) per hectare-metre)					
	2 - 6 PDU	>6 - 10 PDU	>10 - 20 PDU	>20 - 30 PDU	>30 - 40 PDU	>40 - 50 PDU
2% or less	6 hours	1 day	1 day	2 days	2 days	3 days
3-10%	1 day	3 days	5 days	7 days	10 days	14 days
11-20%	3 days	7 days	10 days	10 days	14 days	21 days
21-30%	5 days	10 days	14 days	21 days	28 days	35 days
31-50%	7 days	14 days	21 days	28 days	35 days	35 days
>50%	10 days	21 days	35 days	35 days	42 days	42 days

TABLE 2: Landscape vegetation or other forms of non-food irrigation following foliar application

Waiting Period (days) for Irrigation at Specific Target Treatment Rates		
Percent Area of Waterbody Treated	Up to 3.0 PDU/hectare	>3.0 to 6.0 PDU/hectare
10% or less	0.5 day	1 day
11-20%	1 day	2 days
21-30%	2 days	3 days
31-50%	3 days	5 days
>50%	5 days	8 days

FIELD GROWN CROP IRRIGATION:

Irrigation using treated water is restricted to crops in the following crop groups:

- Root and tuber vegetables (Crop Group 1)
- Legume vegetables (Crop Group 6)
- Cereal grains (Crop Group 15)
- Grass forages (Crop Group 17)
- Nongrass feeds (Crop Group 18)
- Oilseeds (Crop Group 20)

For commercial field-grown crops, do not use treated water until concentrations of the herbicide are analytically below 2 ppb a.e.. Use of FastEST HPLC (High-Performance Liquid Chromatography) is recommended. Consult a SePRO Aquatic Specialist for additional site-specific recommendations.

For irrigation of residential field-grown plants (i.e. vegetable plants in homeowner gardens), **follow precautionary time periods noted in Tables 1 or 2, or analytically verify that water contains <2 ppb a.e.**

DIRECTIONS FOR USE

This product contains both Commercial and Restricted class aquatic application sites. Refer to the NOTICE to USER for definitions and examples of commercial and restricted aquatic sites, and to the NATURE OF RESTRICTION for restrictions and limitations pertaining to restricted aquatic applications.

READ ALL DIRECTIONS CAREFULLY BEFORE APPLYING. FOLLOW LABEL INSTRUCTIONS TO ENSURE EFFICIENT AND CONSISTENT WEED CONTROL.

Apply ProcellaCOR FX Herbicide to the treatment area at a prescription dose unit (PDU) rate to achieve appropriate concentrations in water or appropriate foliar rate.

- o A prescription dose unit (PDU) is a unit of measure that facilitates the calculation of the amount of product required to control target plants in 1 hectare-1 metre deep of water or 1 hectare for foliar applications. 1 PDU contains 33.3 mL of product.
- o For in-water applications, the maximum single application rate is 50.0 PDU. Apply maximum three applications per year and allow a minimum of 42 days between applications.
- o For aquatic foliar applications, do not exceed 6.0 PDU per hectare for a single application. Apply maximum 12.0 PDU total per hectare per year and allow a minimum of 42 days between applications.
- o Application to mature target plants may require higher application rates and longer exposure periods to achieve control. For best results, apply to actively growing weeds.
- o For in-water applications product may be applied as a concentrate or diluted with water prior to or during the application process.
- o Use an appropriate application method that ensures sufficiently uniform application to the treated area.
- o To dilute with water, it is recommended to fill the spray tank to one-half full with water. Start agitation. Add correct quantity of ProcellaCOR FX Herbicide and Aquasurf Non-ionic Spray Adjuvant, for foliar applications. Continue agitation while filling spray tank to required volume and during application.

Consult the following tables for PDU in-water rate needed to treat a hectare-metre of water volume based on target weed species and percent of water body treated, or PDU foliar rate needed to treat a hectare of emerged/floating vegetation.

IN-WATER APPLICATION TO SUBMERSED OR FLOATING AQUATIC PLANTS

ProcellaCOR FX Herbicide can be applied via trailing hose, by sub-surface injection, or surface spray as an in-water application to control aquatic plants

(Table 3) This product has relatively short exposure requirements for in-water treatments (hours to days), but treatments with high exchange and short exposure periods should be carefully planned to achieve best results. Where greater plant selectivity is desired, choose a lower dose in the specified range assuming sufficient exposure time is projected (Table 4). A SePRO Aquatic Specialist can provide site-specific prescriptions for optimal control based on target aquatic plant, management objectives, and site conditions.

AQUATIC PLANTS CONTROLLED

Table 3. Aquatic Plants Controlled: In-Water Application

Vascular Aquatic Plants Controlled: In-Water Application	
Common name	Scientific name
Floating / Emerged Plants	
Yellow floating heart	<i>Nymphoides peltata</i> .
Water soldier	<i>Stratiotes aloides</i>
Submerged Plants	
Hydrilla	<i>Hydrilla verticillata</i>
Parrot-feather watermilfoil	<i>Myriophyllum aquaticum</i>
Water Chestnut	<i>Trapa natans</i> .
Watermilfoil, Eurasian	<i>Myriophyllum spicatum</i>
Watermilfoil, Hybrid Eurasian	<i>Myriophyllum spicatum</i> X <i>Myriophyllum</i> spp.
Watermilfoil, Variable	<i>Myriophyllum heterophyllum</i>

Table 4. Recommended* Prescription Dose Units (PDU) per hectare-metre of water**

Percent Area of Waterbody Treated	Target Species			
	Eurasian Watermilfoil	Hybrid Watermilfoil	Variable Watermilfoil Parrotfeather	Hydrilla Yellow Floating Heart Water Chestnut Water Soldier
≤2%	6-8	8-10	6-10	40-50
>2-10%	4-6	6-10	6-8	30-40
>10-20%	2-6	6-8	4-8	20-40
>20-30%	2-4	4-6	4-6	20-30
>30%	2-4	4-6	2-4	20-30

*In some cases, user may need to apply greater than the PDU per hectare-metre ranges noted above to achieve sufficient exposure in small spot applications. Consult your SePRO Aquatics Specialist for site-specific recommendations.

** 1 PDU = contains 33.3 mL of product

FOLIAR APPLICATION

For all foliar applications, apply ProcellaCOR FX Herbicide at 3.0 to 6.0 PDU per hectare depending on surface coverage and plant maturity. Use higher rates for mature, dense growth with high surface coverage. Aquasurf Non-ionic Spray Adjuvant at 0.5% v/v is required for all foliar applications of ProcellaCOR FX Herbicide. For best results, apply to actively growing aquatic plants.

Use an application method that maximizes spray interception by target aquatic plants while minimizing the amount of overspray that inadvertently enters the water.

AQUATIC PLANTS CONTROLLED

Table 5. Aquatic Plants Controlled: Foliar Application

Vascular Aquatic Plants Controlled: Foliar Application	
Common name	Scientific name
<i>Floating / Emerged Plants</i>	
Yellow floating heart	<i>Nymphoides peltata</i> .
Parrot-feather watermilfoil (emerged)	<i>Myriophyllum aquaticum</i>
Large-flower primrose-willow	<i>Ludwigia grandiflora</i>
Water soldier	<i>Stratiotes aloides</i>

Boat Foliar Application or Ground Foliar Application to Floating and Emergent Weeds

When applying ProcellaCOR FX Herbicide by boat or with ground equipment to emergent or floating-leaved vegetation, use boom-type, backpack or handgun equipment. Apply ProcellaCOR FX Herbicide at 3 – 6 PDU per hectare in a sufficient spray volume (e.g. 200 to 1000 L per ha) to provide accurate and uniform distribution of spray particles over the treated vegetation while minimizing runoff. Use higher spray volumes for medium to high density

vegetation. 0.01-0.1% spot spray solutions can be used but applications over a targeted hectare cannot exceed the 6 PDU limit. For boom spraying, use coarse or coarser nozzle spray quality per ASABE S572 (572.1 to 572.3) standard; see appropriate literature or nozzle manufacturer guidelines. Follow nozzle manufacturer's recommendations for nozzle pressure, spacing and boom height to provide a uniform spray pattern.

TANK MIXING

This product may be tank mixed with registered pest control products, whose labels also allow tank mixing, provided the entirety of both labels, including Directions For Use, Precautions, Restrictions, Environmental Precautions, and Spray Buffer Zones are followed for each product. In cases where these requirements differ between the tank mix partner labels, the most restrictive label must be followed. Do not tank mix products containing the same active ingredient unless specifically listed on this label.

In some cases, tank mixing pest control products can result in reduced pesticide efficacy or increased host crop injury. The user should contact SePRO Corporation at 1-317-580-8282 for information before applying any tank mix that is not specifically recommended on this label.

SPRAYER CLEAN-OUT INSTRUCTIONS

Thoroughly rinse application equipment between applications and consult with SePRO for tank cleaning instructions if spray system will be used for non-aquatic applications following an aquatic application.

SPRAY DRIFT MANAGEMENT

The interaction of many equipment-and-weather-related factors determine the potential for spray drift. Users are responsible for considering all these

factors when making decisions. The following drift management requirements must be followed to limit off-target drift movement for ground applications:

- Ground applicators must use a minimum finished spray volume of 100 L per hectare.
- To minimize spray drift from ground application, apply with a nozzle class that ensures coarse or very coarse spray (according to ASABE S572 (572.1 to 572.3)).
- For boom spraying, the maximum release height is 60 cm from the soil for ground applications.
- Where provinces or territories have more stringent regulations, they must be observed.

Boom sprayer application: **DO NOT** apply when wind speed is less than 1 km/h. Avoid application of this product when winds are gusty. **DO NOT** apply with sprays finer than the American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE) S572 (572.1 to 572.3) Coarse classification. Boom height must be 60 cm or less above the target plant or water surface.

DO NOT apply by air.

When using **ProcellaCOR FX** Herbicide to treat floating and emergent weeds, mandatory spray buffer zones are not required. However, damage to non-target terrestrial plants may be observed within the downwind distance that is identified in the following table. This advisory distance should be considered when protecting important non-target plants downwind of application.

For applications by hand-held (low-volume) equipment, avoid directing spray towards non-target vegetation.

Method of application	Use	Damage to Non-target Terrestrial Plants May be Observed Within the Following Distances Downwind from Application (metres)
Boom sprayer	Foliar application to floating and emergent weeds	35

When tank mixes are permitted, consult the labels of the tank mix partners and observe the largest (most restrictive) advisory distance or spray buffer zone of the products involved in the tank mixture and apply using the coarsest spray (ASABE) category indicated on the labels for those tank mix partners.

The distance where damage may be observed can be modified based on weather conditions and spray equipment configuration by accessing the Spray Buffer Zone Calculator on the Drift Mitigation portion of the Canada.ca website.

MINIMIZE DRIFT BY USING THE BEST AVAILABLE PRACTICES FOR SPRAYING. EXTREME CARE MUST BE USED WHEN APPLYING THIS PRODUCT TO REDUCE DRIFT TO NON-TARGET TERRESTRIAL PLANTS. The Risk Reduction Measures and Best Management Practices described below can mitigate potential exposure and adverse effects on non-target terrestrial plants.

RISK REDUCTION MEASURES AND BEST MANAGEMENT PRACTICES:

The following precautionary measures are recommended to reduce exposure and adverse effects on non-target terrestrial plants:

- Use accurate mapping and GPS tools to pre-determine the exact locations of the target area to be treated and strict observance of these

boundaries to prevent overlapping of spray swath as well to prevent off-target application.

- Subdivide treatment areas into small blocks to avoid spraying of non-target surface areas within and around target areas.
- DO NOT apply to open water or wetland habitats beyond target areas.

To reduce spray drift:

- For high-pressure hydraulic sprayers, spray from the outside edge of the target area towards the inside of the cluster of plants and away from non-target vegetation.
- Use low drift nozzles and pressure combinations which reduce drift.
- Apply during optimal weather conditions such as high humidity and moderate temperature.

RESISTANCE MANAGEMENT RECOMMENDATIONS

For resistance management, ProcellaCOR FX Herbicide is a Group 4 herbicide. Any plant population may contain or develop plants naturally resistant to ProcellaCOR FX Herbicide and other Group 4 herbicides. The resistant biotypes may dominate the plant population if these herbicides are used repeatedly in the same site. Other resistance mechanisms that are not linked to site of action, but specific for individual chemicals, such as enhanced metabolism, may also exist. Appropriate resistance-management strategies should be followed.

NOTICE TO USER

This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label.

1102.CAN.616



ProcellaCOR^{MD} FX

Herbicide

GROUPE

4

HERBICIDE

Un herbicide sélectif pour la gestion de la végétation aquatique d'eau douce.

COMMERCIAL + RESTREINT

SUSPENSION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES

ENFANTS

LIRE CETTE ÉTIQUETTE ET LE LIVRET

CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF:

Florpyrauxifen.....238,4 g/L (présent sous
forme d'ester de benzyle)

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,039% à titre d'agent de conservation OU du 5-Chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00226% et du 2-Méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00074% à titre d'agents de conservation

**N° D'HOMOLOGATION 34732 LOI SUR
LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

SePRO Corporation
11550 N. Meridian Street
Suite 600, Carmel, IN 46032
Tel. 317-580-8282

FPL20251217
2025-11-06
067690-NC-002
180315-FR.EN

Contenu net: 16 UDP (533 mL)

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et la réparation. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application.

DÉLAIS DE SÉCURITÉ

Les travailleurs peuvent entrer dans le site d'application immédiatement après le traitement. Il n'y a aucune restriction à des fins récréatives, y compris la baignade et la pêche.

MISES EN GARDE RELATIVES À LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive au-delà de la zone de traitement est minime. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements:

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les plantes aquatiques et terrestres non ciblées. Observer les recommandations de gestion de la dérive de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

ENTREPOSAGE

Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION**Contenants recyclables:**

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

Contenants réutilisables:

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination d'un produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

USAGE RESTREINT

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

Ce produit est destiné à des usages commerciaux et restreints dans les milieux aquatiques.

Usages commerciaux en milieu aquatique : application de pesticides dans les plans d'eau entièrement limités à la propriété de l'utilisateur et qui ne se déversent pas à l'extérieur des limites de la propriété comme les étangs agricoles, les étangs à poissons, les étangs servant à la lutte contre les incendies, les étangs-réservoirs, les bassins

de gestion des eaux pluviales et les fossés non destinés à l'irrigation.

Usages restreints en milieu aquatique : application de pesticides dans les plans d'eau qui ne sont pas entièrement limités à la propriété de l'utilisateur ou qui se déversent à l'extérieur des limites de la propriété et dans tout autre milieu aquatique, comme les rivières, les lacs ou les canaux d'irrigation.

NATURE DE LA RESTRICTION :

Ce produit doit être utilisé de la manière autorisée.

Pour les usages restreints en milieux aquatiques, l'utilisation de ce produit est réservée aux personnes qui détiennent un permis ou un certificat approprié de spécialiste de l'application de pesticides reconnu par l'organisme de réglementation des pesticides de la province ou du territoire où le pesticide sera appliqué ou selon l'autorisation accordée par l'organisme de réglementation de la province ou du territoire.

La présente homologation est accordée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires et ne dispense pas l'utilisateur de toute autre exigence législative. L'utilisation de ce produit dans les plans d'eau ou à proximité immédiate de ceux-ci doit être autorisée de façon appropriée et respecter la Loi sur les pêches et ses règlements. L'utilisation de ce produit doit également être conforme aux lois fédérales, provinciales et territoriales applicables et aux autorisations accordées en vertu de ces lois. Veuillez consulter l'organisme de réglementation fédéral, de la province ou du territoire où sera appliqué ce produit pour connaître les autorisations requises.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

ProcellaCOR FX Herbicide est un herbicide sélectif pour la gestion de la végétation aquatique d'eau douce en eau stagnante ou à faible courant d'étangs, de lacs, de réservoirs, de ruisseaux, de rivières et de canaux; ceci comprend les zones côtières ou riveraines dans ou adjacentes à ces plans d'eau.

Appliquer ProcellaCOR FX Herbicide directement dans l'eau ou pulvériser les feuilles émergentes des plantes aquatiques. Selon la méthode d'application et la plante visée, ProcellaCOR FX Herbicide est absorbé par les plantes aquatiques vasculaires par les feuilles émergentes ou flottantes et dans l'eau par les pousses et les feuilles submergées. Les traitements dans l'eau sont efficaces par application localisée et partielle. La sensibilité des espèces à ProcellaCOR FX Herbicide peut varier dépendamment de l'époque de l'année, du stade de croissance et de la circulation de l'eau. Pour de meilleurs résultats, appliquer sur des plantes en croissance active.

RECOMMANDATIONS D'UTILISATION

- Ne pas appliquer dans de l'eau salée/saumâtre.
- Ne pas appliquer ProcellaCOR FX Herbicide directement sur, ou autrement permettre à ProcellaCOR FX d'entrer en contact au cours d'une application, avec des plantes à feuilles larges utiles, car de graves lésions peuvent survenir.
- Les utilisateurs doivent être conscients de l'eau d'irrigation en aval, qui peut être affectée par le traitement, et s'assurer que toutes les restrictions de l'étiquette sont suivies.
- Lorsqu'on surveille les concentrations de ProcellaCOR FX Herbicide, analyser les échantillons d'eau au moyen d'une méthode analytique appropriée à la fois pour l'ingrédient actif et la forme acide. L'utilisation de CLHP (chromatographie liquide à haute performance) est recommandée. SePRO Corporation préconise le FastEST.

APPLICATIONS DANS L'EAU UTILISÉE POUR L'IRRIGATION

NE PAS irriguer les fruits et légumes de serre avec de l'eau traitée.

IRRIGATION RÉSIDENIELLE ET AUTRES IRRIGATIONS NON ALIMENTAIRES (telles que l'utilisation des propriétés riveraines, y compris l'irrigation des plantes d'ornement et des terrains de golf dans les installations domestiques et commerciales).

- **Irrigation de gazon:** On peut irriguer le gazon immédiatement après le traitement. Certaines espèces autres que les graminées utilisées dans les pelouses résidentielles peuvent être endommagées par l'irrigation avec de l'eau contenant l'herbicide. Pour éviter de blesser des espèces potentiellement sensibles, suivre les instructions d'irrigation de la végétation d'ornement ou d'autres formes de végétation non agricole.
- **Irrigation de serres et de pépinières:** En raison de la diversité des différentes espèces de plantes qui peuvent être irriguées dans les serres ou les pépinières, ne pas irriguer les plantes de serre ou de pépinière avec de l'eau traitée si les concentrations dépassent 2 ppb d'équivalents acides (é.a.).
- Ne pas utiliser d'eau pour l'irrigation hydroponique sans charbon activé ou un système de filtration semblable.
- **Pour l'irrigation de végétation d'ornement ou pour d'autres types d'irrigation non alimentaire non exclus ci-dessus, effectuer une des actions suivantes:**
 - Analyser l'eau pour s'assurer qu'elle contient moins que 2 ppb é.a. (SePRO Corporation recommande l'utilisation de FasTEST); ou

- Si la ou les zones traitées ont le potentiel de se diluer avec de l'eau non traitée, suivre les temps d'attente de précaution décrites dans les tableaux 1 et 2 ci-dessous, pour les applications dans l'eau ou foliaire.

Les tableaux 1 et 2 montrent les temps d'attente de précaution dans le cas d'irrigation de végétation d'ornement ou d'autres formes d'irrigation non alimentaire. Le pourcentage de la superficie du plan d'eau traitée suppose que la ou les zones traitées ont le potentiel de se diluer avec de l'eau non traitée. Si la zone traitée n'est pas censée se diluer rapidement (exemple: anse confinée), utiliser CLHP pour confirmer en-dessous de 2 ppb é.a. Consulter SePRO pour des recommandations additionnelles spécifiques au site.

TABLEAU 1: Végétation d'ornement ou autres formes d'irrigation non alimentaire suite à une application dans l'eau

<u>Période d'attente (jours) avant d'irriguer à des taux de traitement spécifiques à la cible</u> <u>(UDP (unité de dose de prescription) par hectare-mètre)</u>						
Pourcentage de la zone du plan d'eau traitée	2 à 6 UDP	>6 à 10 UDP	>10 à 20 UDP	>20 à 30 UDP	>30 à 40 UDP	>40 à 50 UDP
2% ou moins	6 heures	1 jour	1 jour	2 jours	2 jours	3 jours
3 à 10%	1 jour	3 jours	5 jours	7 jours	10 jours	14 jours
11 à 20%	3 jours	7 jours	10 jours	10 jours	14 jours	21 jours
21 à 30%	5 jours	10 jours	14 jours	21 jours	28 jours	35 jours
31 à 50%	7 jours	14 jours	21 jours	28 jours	35 jours	35 jours
>50%	10 jours	21 jours	35 jours	35 jours	42 jours	42 jours

TABLEAU 2: Végétation d'ornement ou autres formes d'irrigation non alimentaire suite à une application foliaire

<u>Période d'attente (jours) avant d'irriguer à des taux de traitement spécifiques à la cible</u>		
Pourcentage de la zone du plan d'eau traitée	Jusqu'à 3,0 UDP / hectare	>3,0 à 6,0 UDP / hectare
10 % ou moins	0,5 jour	1 jour
11 à 20 %	1 jour	2 jours
>20 %	2 jours	3 jours
31 à 50 %	3 jours	5 jours
>50%	5 jours	8 jours

IRRIGATION DES CULTURES CULTIVÉES EN CHAMP

L'irrigation utilisant de l'eau traitée est restreint aux cultures des groupes de cultures suivants :

- Légumes-racines et légumes-tubercules (Groupe de cultures 1)
- Graines vertes ou sèches de légumineuses (groupe de cultures 6)
- Céréales (Groupe de cultures 15)
- Fourrage et foin de graminées (Groupe de cultures 17)
- Fourrage, paille et foin de plantes autres que les graminées (Groupe de cultures 18)
- Oléagineux (Groupe de cultures 20)

Pour les cultures commerciales cultivées en plein champ, ne pas utiliser d'eau traitée tant

que les concentrations de l'herbicide ne sont pas analytiquement inférieures à 2 ppb é.a.

L'utilisation de FastEST CLHP (chromatographie liquide à haute performance) est recommandée.

Consulter un spécialiste aquatique SePRO pour des recommandations supplémentaires spécifiques au site.

Pour l'irrigation des plantes résidentielles cultivées en plein champ (telles que les plantes potagères dans les jardins des propriétaires), **suivre les périodes de temps de précaution indiquées dans les tableaux 1 ou 2, ou vérifier analytiquement que l'eau contient <2 ppb é.a.**

MODE D'EMPLOI

Ce produit est destiné à des usages commerciaux et restreints dans les milieux aquatiques. Se référer à l'AVIS À L'UTILISATEUR pour les définitions et les exemples d'usages commerciaux et restreints dans les milieux aquatiques, et à la section NATURE DE LA RESTRICTION pour les restrictions et limites relatives aux usages restreints dans les milieux aquatiques.

LIRE ATTENTIVEMENT TOUTES LES INSTRUCTIONS AVANT L'APPLICATION. SUIVRE LES INSTRUCTIONS DE L'ÉTIQUETTE POUR S'ASSURER D'UNE SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES EFFICACE ET UNIFORME.

Appliquer ProcellaCOR FX Herbicide dans la zone de traitement à un taux d'une unité de dose de prescription (UDP) pour atteindre les concentrations appropriées dans l'eau ou le taux foliaire approprié.

- Une unité de dose de prescription (UDP) est une unité de mesure qui facilite le calcul de la quantité de produit requise pour supprimer les plantes visées dans de l'eau profonde de 1 hectare-1 mètre ou 1 hectare dans le cas des applications foliaires. 1 UDP contient 33,3 mL de produit.
- Pour les applications dans l'eau, le taux d'application maximum est de 50,0 UDP. Effectuer un maximum de trois applications par année et allouer un minimum de 42 jours entre les applications.

- Pour les applications foliaires aquatiques, ne pas dépasser 6,0 UDP par hectare pour une application unique. Appliquer un maximum de 12,0 UDP au total par hectare par année et allouer un minimum de 42 jours entre les applications.
- L'application sur des plantes cibles matures peut nécessiter des taux d'application plus élevés et des périodes d'exposition plus longues pour obtenir la suppression. Pour de meilleurs résultats, appliquer sur des mauvaises herbes en croissance active.
- Dans le cas d'application dans l'eau, on peut appliquer le produit en tant que concentré ou dilué dans l'eau avant ou pendant le processus d'application.
- Utiliser une méthode appropriée qui assure une application suffisamment uniforme dans la zone traitée.
- Pour diluer avec de l'eau, il est recommandé de remplir le réservoir de pulvérisation à moitié avec de l'eau. Commencer l'agitation. Ajouter la quantité correcte de ProcellaCOR FX Herbicide et d'adjuvant de pulvérisation non ionique Aquasurf, pour les applications foliaires. Poursuivre l'agitation tout en remplissant le réservoir de pulvérisation au volume requis et durant l'application.

Consulter les tableaux suivants pour connaître les taux d'UDP dans l'eau nécessaires pour traiter un hectare-mètre de volume d'eau, selon les espèces de mauvaises herbes visées et le pourcentage du plan d'eau traité, ou le taux d'UDP foliaire pour traiter un hectare de végétation émergée/flottante.

APPLICATION DANS L'EAU SUR DES PLANTES SUBMERGÉES OU FLOTTANTES

On peut appliquer le ProcellaCOR FX Herbicide au moyen d'un tuyau traîné, par injection sous-surface, ou par pulvérisation en surface en tant qu'application

dans l'eau pour supprimer les plantes aquatiques (tableau 3). Ce produit comporte des exigences d'exposition relativement courtes pour les traitements dans l'eau (d'heures à jours), mais les traitements à échange élevé et courtes périodes d'exposition doivent être minutieusement planifiés pour obtenir les meilleurs résultats. Lorsqu'une plus grande sélectivité de plantes est souhaitée, choisir une dose plus faible dans la fourchette spécifique, supposant qu'un temps d'exposition suffisant est projeté (Table 4). Un spécialiste de SePRO Aquatics peut fournir des recommandations spécifiques au site pour une suppression optimale fondée sur les plantes aquatiques visées, les objectifs de gestion et les conditions du site.

PLANTES AQUATIQUES SUPPRIMÉES

**Tableau 3. Plantes aquatiques supprimées:
Application dans l'eau**

Plantes aquatiques vasculaires supprimées: Application dans l'eau	
Nom commun	Nom scientifique
Plantes flottantes / émergées	
Nymphoïde cordée	<i>Nymphoides peltata</i> .
Aloès d'eau	<i>Stratiotes aloides</i>
Plantes submergées	
Hydrille verticillée	<i>Hydrilla verticillata</i>
Myriophille aquatique	<i>Myriophyllum aquaticum</i>
Châtaignes d'eau	<i>Trapa natans</i> .
Myriophille en épi	<i>Myriophyllum spicatum</i>
Myriophille hybride	<i>Myriophyllum spicatum</i> X <i>Myriophyllum</i> spp.
Myriophille à feuilles variées	<i>Myriophyllum heterophyllum</i>

Tableau 4. Unités de dose de prescription recommandées (UDP) par hectare-mètre d'eau**

Pourcentage de la zone du plan d'eau traitée	Espèces visées			
	Myriophille en épi	Myriophille hybride	Myriophille à feuilles variées Myriophylle aquatique	Hydrille verticillée Nymphoïde cordée Châtaignes d'eau Aloès d'eau
≤2%	6 à 8	8 à 10	6 à 10	40 à 50
>2 à 10%	4 à 6	6 à 10	6 à 8	30 à 40
>10 à 20%	2 à 6	6 à 8	4 à 8	20 à 40
>20 à 30%	2 à 4	4 à 6	4 à 6	20 à 30
>30%	2 à 4	4 à 6	2 à 4	20 à 30

*Dans certains cas, il peut s'avérer nécessaire d'appliquer un taux d'UDP par hectare-mètre plus élevé que mentionné ci-dessus pour obtenir une exposition suffisante dans le cas d'applications localisées mineures. Consulter votre spécialiste de SePRO Aquatics pour des recommandations spécifiques au site.

** 1 UDP = contient 33,3 mL de produit

APPLICATION FOLIAIRE

Pour toutes les applications foliaires, appliquer ProcellaCOR FX Herbicide à raison de 3,0 à 6,0 UDP par hectare, tout dépendant de la couverture en surface et de la maturité des plantes. Utiliser de taux plus élevés en cas de forte densité de plantes matures avec une couverture en surface élevée. L'utilisation de l'adjuvant de pulvérisation non ionique Aquasurf à raison de 0,5 % v/v est requis pour toutes les applications foliaires de ProcellaCOR FX Herbicide. Pour de meilleurs résultats, appliquer sur des plantes aquatiques en croissance active.

Utiliser une méthode d'application qui maximise l'interception de la pulvérisation par les plantes aquatiques visées tout en minimisant la quantité de pulvérisation hors cible qui pénètre dans l'eau par mégarde.

PLANTES AQUATIQUES SUPPRIMÉES

**Tableau 5. Plantes aquatiques supprimées:
Application foliaire**

Plantes aquatiques vasculaires supprimées: Application foliaire	
Nom commun	Nom scientifique
<i>Plantes flottantes / émergées</i>	
Nymphoïde cordée	<i>Nymphoides peltata</i> .
Myriophylle aquatique (émergé)	<i>Myriophyllum aquaticum</i>
Ludwigie à grande fleurs	<i>Ludwigia grandiflora</i>
Aloès d'eau	<i>Stratiotes aloides</i>

Application foliaire par bateau ou application foliaire par voie terrestre sur des mauvaises herbes flottantes ou émergentes

Pour appliquer le ProcellaCOR FX Herbicide par bateau ou avec un pulvérisateur terrestre sur de la végétation émergente ou flottante, utiliser un pulvérisateur à rampe, un pulvérisateur à dos ou une lance. Appliquer le ProcellaCOR FX Herbicide à raison de 3 à 6 UDP par hectare dans un volume de pulvérisation suffisant (p. ex. de 200 à 1 000 L par ha) pour assurer une distribution précise et uniforme de particules de pulvérisation sur la végétation traitée tout en minimisant le ruissellement. Utiliser des volumes de pulvérisation plus élevés pour la végétation de densité moyenne à élever. Des solutions de pulvérisation localisée à raison de 0,01 à 0,1 % peuvent être utilisées, mais les applications sur un hectare ciblé ne peuvent pas dépasser la limite de 6 UDP. Dans le cas de pulvérisateur à rampe, utiliser une buse qui produit des gouttelettes plus grosses de

qualité S572 selon la norme ASABE S572 (572.1 à 572.3); consulter la documentation appropriée ou les directives du fabricant de la buse.

Suivre les recommandations du fabricant de buse relativement à la pression de la buse, l'espacement et la hauteur de la rampe pour assurer une forme de jet uniforme.

MÉLANGE EN CUVE

Ce produit peut être mélangé avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec SePRO Corporation au 1-317-580-8282 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

INSTRUCTIONS DE NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

Rincer à fond l'équipement d'application entre les applications et consulter SePRO pour les instructions concernant le nettoyage du réservoir si le système de pulvérisation doit servir pour des applications non aquatiques suite à une application aquatique.

GESTION DE LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION

L'interaction de plusieurs facteurs d'équipement et de météo détermine le potentiel de dérive de pulvérisation. Les utilisateurs sont responsables de prendre en considération tous ces facteurs lorsqu'ils prennent des décisions. Les exigences de gestion de la dérive suivantes doivent être suivies pour limiter la dérive hors cible dans le cas des applications terrestres:

- Les applicateurs terrestres doivent utiliser un minimum de solution de pulvérisation finie de 100 L par hectare.
- Pour minimiser la dérive de pulvérisation en cas d'application terrestre, appliquer avec une buse qui fournit des gouttelettes grosses ou très grosses (selon ASABE S572 (572.1 à 572.3)).
- Avec un pulvérisateur à rampe, la hauteur maximale est de 60 cm au-dessus du sol pour les applications terrestres.
- Dans le cas où une province ou un territoire comporte des règlements plus sévères, suivre ces derniers.

Application par pulvérisateur à rampe : **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer avec des pulvérisations plus fines que le calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE) S572 (S572.1 à 572.3). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la plante cible ou de la surface de l'eau.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Les zones tampons de pulvérisation obligatoires ne sont pas requises pour le traitement des mauvaises herbes flottantes et émergentes lors de l'utilisation de ProcellaCOR FX Herbicide. Cependant, des

dommages aux plantes terrestres non ciblées peuvent être observés dans la distance sous le vent identifiée dans le tableau suivant. Cette distance recommandée doit être considérée lors de la protection des plantes importantes non ciblées sous le vent de l'application.

Pour les applications à l'aide d'un équipement portatif (à faible volume), éviter de diriger la pulvérisation vers la végétation non ciblée.

Méthode d'épandage	Utilisation	Les dommages aux plantes terrestres non ciblées peuvent être observés dans les distances suivantes sous le vent de l'application (mètres)
Pulvérisateur à rampe	Application foliaire sur les mauvaises herbes flottantes et émergentes	35

Il est possible de modifier la distance où le dommage peut être observé selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Atténuation de la dérive du site Web Canada.ca.

MINIMISER LA DÉRIVE EN UTILISANT DES MEILLEURES PRATIQUES DISPONIBLES POUR LA PULVÉRISATION. IL FAUT ÊTRE TRÈS VIGILANT PENDANT L'APPLICATION DE CE PRODUIT AFIN DE RÉDUIRE LA DÉRIVE AUX PLANTES TERRESTRES NON CIBLÉES. Les mesures de réduction des risques et les pratiques exemplaires de gestion décrits ci-dessous peuvent diminuer l'exposition potentielle et des effets nocifs sur les plantes non ciblées.

MESURES DE RÉDUCTION DES RISQUES ET PRATIQUES EXEMPLAIRES DE GESTION

Les mesures de précaution suivantes sont recommandées afin de réduire l'exposition et les effets nocifs sur les plantes terrestres non ciblées :

- Utiliser les instruments de cartographie exacte et de GPS pour prédéterminer le site précis de la zone-cible à traiter et respecter strictement ces limites afin de prévenir le chevauchement des passages du pulvérisateur de même que la prévention d'application hors cible.
- Subdiviser la zone à traiter en zones plus petites afin d'éviter la pulvérisation des surfaces non ciblées à l'intérieur et autour des zones cibles.
- NE PAS appliquer sur à l'eau libre ou les habitats de terres humides au-delà des zones cibles.

Pour réduire la dérive de pulvérisation :

- Pour les pulvérisateurs hydrauliques à haute pression, pulvériser à partir du bord extérieur de la zone cible vers l'intérieur de peuplement des plantes envahissantes et orienter loin de la végétation non ciblée.
- Utiliser des buses à faible dérive et des combinaisons de pression qui réduisent la dérive.
- Appliquer lorsque les conditions météorologiques sont optimales telles qu'une humidité élevée et une température modérée.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que ProcellaCOR FX Herbicide est un herbicide du groupe 4. Toute population végétale peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à ProcellaCOR FX Herbicide et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population végétale si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister

d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.